Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

Conditions générales de IDS Live AG

Version du 21 octobre 2026 | Prestations événementielles et location

IDS Live AG, Spinnereistrasse 5, 6020 Emmenbrücke, CHE-353.816.510, y compris ses succursales (ci-après «IDS Live»), et ses clientes et clients (ci-après «Client») règlent par les présentes Conditions générales (ci-après «CG») la conception, l'organisation et la réalisation de manifestations ainsi que les prestations techniques, livraisons, locations et prestations numériques qui y sont liées. Les CG s'appliquent quelle que soit la marque sous laquelle IDS Live intervient. La «forme textuelle» désigne une déclaration lisible de manière durable, y compris un courriel, sans signature manuscrite.

1 Champ d'application, ordre de priorité et conclusion du contrat

1.1 Les présentes CG s'appliquent à l'ensemble des offres, commandes et contrats de IDS Live dans le domaine événementiel, notamment les événements en présentiel, hybrides et en ligne, la production d'événements, la technique événementielle, la location, les prestations de personnel, de transport, de conception et de contenu ainsi que les prestations d'exploitation, de maintenance et d'entretien qui y sont liées. Elles s'appliquent également aux commandes ultérieures, pour autant qu'elles aient été portées à la connaissance du Client. Elles sont conçues pour une clientèle d'entreprises. À l'égard des consommatrices et consommateurs, elles ne s'appliquent que dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux dispositions impératives de protection des consommateurs. Seule IDS Live est partie contractante. L'utilisation d'une marque ou le recours à une société du groupe ou à une succursale ne fonde aucun contrat avec une autre société. Demeurent réservées les obligations de garantie d'une autre société du groupe IDS découlant d'un contrat-cadre conclu avec le Client.

1.2 Les dispositions convenues individuellement et expressément priment les présentes CG. Si un contrat-cadre conclu par le Client avec IDS Live ou avec une autre société du groupe IDS est applicable au contrat, ses dispositions, annexes comprises, priment les présentes CG. Celles-ci s'appliquent alors à titre complémentaire, dans la mesure où le contrat-cadre et le contrat individuel ne règlent pas une question. En cas de contradiction, l'ordre de priorité suivant s'applique pour le surplus: contrat-cadre, dans la mesure où il prévoit sa primauté sur le contrat individuel, contrat individuel signé, confirmation de commande, offre acceptée par le Client, présentes CG, autres documents. Les conditions générales du Client et les normes SIA ne s'appliquent que si IDS Live confirme expressément leur application en forme textuelle ou si un contrat-cadre applicable les intègre. La simple réception de commandes ou de prestations ne vaut pas acceptation de conditions de tiers. Les présentes CG font partie intégrante du contrat dès sa conclusion. Chaque commande est régie par la version intégrée lors de sa conclusion.

1.3 Sauf indication d'un autre délai, les offres engagent IDS Live pendant 30 jours à compter de leur date d'émission. À l'expiration de ce délai sans acceptation, IDS Live n'est plus liée. Les erreurs manifestes ainsi que les erreurs de calcul et d'impression demeurent réservées et peuvent être corrigées avant la conclusion du contrat.

1.4 Le contrat est conclu par l'acceptation d'une offre de IDS Live ou par la signature d'un acte contractuel. Une confirmation de commande de IDS Live en forme textuelle vaut acceptation dans la mesure où elle correspond à la commande. Si elle ne s'en écarte que sur un point reconnaissable et non essentiel, le contrat est conclu avec le contenu de la confirmation de commande, à moins que le Client ne s'y oppose en forme textuelle dans les cinq jours ouvrables suivant sa réception en exposant ce qui a été convenu à la place. Les divergences portant sur le prix, la date ou l'étendue essentielle des prestations requièrent une acceptation expresse. Le silence ne vaut pas acceptation. À défaut d'une telle conclusion, le contrat est conclu au début de l'exécution des prestations aux conditions préalablement communiquées au Client. IDS Live n'est pas tenue d'accepter des commandes. Elle ne peut annuler une commande déjà acceptée en raison d'un contrôle de solvabilité que tant qu'elle n'a pas commencé l'exécution et que le contrôle révèle un risque de paiement important. Pour le surplus, le chiffre 5.2 et l'art. 83 CO s'appliquent.

2 Étendue des prestations et modifications

2.1 Seuls sont dus les prestations et résultats expressément décrits dans l'offre, la confirmation de commande ou le contrat individuel. IDS Live les exécute selon les règles de l'art et, dans la mesure où cela est pertinent pour la prestation, conformément à l'état de la technique ainsi qu'aux standards convenus. Les plans, visualisations,

Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

indications techniques et calendriers ne sont contraignants que s'ils sont expressément désignés comme tels. Ni un succès particulier de la manifestation, ni un nombre déterminé de spectateurs, ni un succès économique, ni le fonctionnement ininterrompu de plateformes de tiers ne sont dus. La simple précision d'une prestation qui n'est pas décrite de manière exhaustive ne constitue pas une modification du contrat.

2.2 Les exigences supplémentaires, modifications ultérieures, quantités supplémentaires, répétitions supplémentaires, temps d'attente et reprises sont facturés en sus selon les tarifs convenus ou, à défaut, selon les tarifs usuels de IDS Live. IDS Live peut utiliser du matériel techniquement équivalent et faire appel à des personnes qualifiées, pour autant que les intérêts légitimes du Client soient préservés. IDS Live peut prendre et facturer sans approbation préalable les mesures urgentes nécessaires à la sécurité ou à la réalisation. Pour le surplus, le chiffre 2.4 s'applique.

2.3 IDS Live peut faire appel à des sous-traitants et à des sociétés du groupe appropriés pour l'exécution. Elle en demeure responsable dans le cadre du chiffre 10. Le Client ne peut transférer des droits ou des obligations découlant du contrat qu'avec l'accord préalable de IDS Live en forme textuelle.

2.4 Chaque partie peut proposer des modifications du contrat. Si le Client souhaite une modification, IDS Live lui communique en forme textuelle, dans les cinq jours ouvrables, si la modification est possible et quelles en sont les conséquences sur les prestations, la rémunération et les délais. Le Client décide en forme textuelle dans les cinq jours ouvrables. Si le premier jour de montage a lieu moins de dix jours après la demande, IDS Live répond sans retard injustifié. Les demandes de modification de IDS Live relevant de sa sphère d'influence requièrent, avant leur exécution, l'accord du Client en forme textuelle, sauf s'il s'agit de mesures urgentes au sens du chiffre 2.2. Pendant le montage, le démontage et la manifestation, l'accord de la personne de contact désignée suffit. IDS Live le confirme si possible en forme textuelle.

2.5 Le contrat ne crée pas de société simple entre les parties au sens des art. 530 ss CO. Si une telle société devait néanmoins être admise, la fin du contrat entraîne simultanément sa dissolution. Il n'existe aucune obligation d'effectuer des apports ou des versements supplémentaires, ni de participer aux bénéfices ou aux pertes. Chaque partie supporte ses propres frais et risques, sauf disposition contraire du présent contrat.

3 Collaboration, autorisations et sécurité

3.1 Le Client fournit en temps utile des informations complètes et exactes sur les objectifs, besoins, contenus, plans, particularités d'exploitation, accès et validations, et désigne une personne de contact habilitée à prendre des décisions. Il met à disposition, à ses frais, des surfaces adaptées à la manifestation, des accès sûrs, l'électricité, l'accès à Internet, les réseaux, les structures porteuses, les locaux de stockage et de travail ainsi que, le cas échéant, les engins de levage et le personnel auxiliaire local, et protège le matériel livré contre le vol, les intempéries, la poussière et tout accès non autorisé. La prise en charge du matériel doit être confirmée sur le bulletin de livraison ou un justificatif équivalent. Le Client coordonne le lieu de la manifestation, la direction des travaux et les autres entreprises, à moins que IDS Live n'ait expressément assumé cette coordination. Il informe IDS Live sans délai de toute circonstance susceptible d'entraver l'exécution, notamment de reports de dates et du fait que la protection des mots de passe, des accès ou d'autres éléments de sécurité n'est plus garantie.

3.2 Le Client obtient et paie les autorisations, droits, concessions, licences de droits d'auteur et de droits voisins, droits de gestion collective, autorisations de fréquences et de radiocommunication, approbations officielles, justificatifs statiques et concepts de sécurité nécessaires à la manifestation et aux contenus, sauf convention expresse contraire. Les obligations de l'organisateur, notamment la sécurité du public, les voies d'évacuation, l'ordre, la surveillance, la décision liée aux conditions météorologiques et la licéité des contenus, demeurent à la charge du Client, à moins que IDS Live ne les ait expressément assumées en forme textuelle. IDS Live demeure responsable de l'exécution sûre de ses propres travaux. La décision commerciale de maintenir ou d'interrompre la manifestation en raison de la météo ou d'une faible fréquentation appartient au Client. Le chiffre 3.3 demeure réservé.

3.3 IDS Live peut interrompre, reporter ou refuser des prestations en présence de risques objectifs en matière de sécurité ou de droit. Si la cause n'est pas imputable à IDS Live, les prestations fournies et les frais inévitables restent dus. En cas de collaboration manquante ou tardive, IDS Live est libérée de l'obligation de prestation concernée, mais s'efforce néanmoins de fournir la prestation dans la mesure où cela est raisonnablement exigible. Les délais sont prolongés de manière appropriée. Les temps d'attente, la replanification et les frais

supplémentaires sont à la charge du Client, à moins que IDS Live ne les ait elle-même causés. En cas de responsabilité partagée, ils sont supportés proportionnellement. Pour les moyens d'exploitation mis à disposition par le Client, y compris les logiciels, réseaux et plateformes, le Client utilise des versions actuelles prises en charge par le fabricant et maintient les contrats de maintenance et de support nécessaires à l'exploitation.

3.4 Les travaux de maçonnerie, de peinture, de menuiserie et de courant fort, les percements, fondations, tirages de câbles, constructions spéciales, calculs statiques et expertises sont organisés par le Client à ses frais et sous sa responsabilité, à moins que IDS Live ne les ait expressément assumés. Les indications du Client relatives aux cheminements de câbles, points d'accroche, charges au sol et installations existantes constituent les bases de la prestation. Les interruptions dues à de tels travaux ou à des indications inexactes sont facturées conformément au chiffre 2.2. La responsabilité est régie par le chiffre 10.3.

4 Délais, réception et force majeure

4.1 Les délais ne sont contraignants que s'ils ont été expressément confirmés en forme textuelle. Les indications sont fournies en toute bonne foi et sous réserve d'un approvisionnement et d'une disponibilité en temps utile. Les retards imputables au Client, au lieu de la manifestation, à d'autres entreprises, à des fournisseurs, à des autorités ou à des événements imprévisibles prolongent les délais de manière appropriée. IDS Live informe le Client des retards prévisibles et recherche une alternative raisonnable. En cas de retard important imputable à IDS Live, le Client fixe d'abord un délai supplémentaire approprié. Une résiliation ne porte que sur la partie séparable de la prestation non encore fournie. Si le retard rend la manifestation concernée impossible dans son ensemble ou inutile pour le Client, celui-ci peut se départir du contrat concerné conformément aux art. 107 ss CO. IDS Live ne répond du retard que dans le cadre du chiffre 10. Les niveaux de service convenus sont soumis aux règles convenues à cet effet et non d'emblée aux conséquences de la demeure.

4.2 Les événements échappant au contrôle raisonnable d'une partie, notamment les intempéries, épidémies, décisions des autorités, grèves, perturbations importantes du trafic, pannes d'infrastructures électriques, de communication ou de plateformes, cyberattaques, piratage, logiciels malveillants, rançongiciels, attaques DDoS, sabotages et perturbations d'approvisionnement, dans la mesure où celles-ci reposent elles-mêmes sur de tels événements chez le fournisseur, libèrent de l'obligation de prestation concernée pour la durée et dans la mesure de leurs effets. Les goulets d'étranglement ordinaires de capacité ne constituent pas de tels événements. Les parties s'efforcent de trouver une adaptation raisonnable. Si la réalisation est durablement impossible ou ne peut être raisonnablement exigée, les règles suivantes s'appliquent. Si la cause relève de la sphère du Client ou si celui-ci est en demeure d'accepter, les prestations fournies ainsi que les débours inévitables et les frais de tiers déjà engagés sont facturés. Si elle repose sur un cas fortuit hors de la sphère des parties et que les risques n'ont pas encore été transférés, il n'existe aucun droit au prix non encore acquis (art. 119 et art. 376 CO). Dans ce cas, IDS Live ne peut prétendre qu'aux frais de tiers déjà engagés de manière irrévocable et ne pouvant être utilisés autrement. Dans la mesure où cela est admissible, les parties conviennent de cette répartition en lieu et place de l'art. 378 CO. Le droit impératif demeure réservé. Dans la mesure permise par la loi, IDS Live ne répond pas des dommages résultant de l'annulation ou du report, ni des dommages résultant de la violation par le Client de ses obligations de collaboration.

4.3 Pour les prestations relevant du contrat d'entreprise, les profits et les risques passent au Client lors de la réception; pour les prestations événementielles liées à une date, au début de l'intervention conforme au contrat. Pour les livraisons de marchandises sans installation par IDS Live, les profits et les risques passent au Client lors de la remise au transporteur. Si IDS Live organise le transport en tant que prestation propre, les risques demeurent chez IDS Live jusqu'à la remise au lieu convenu. La responsabilité pour les objets loués est régie par le chiffre 7.

4.4 Pour les prestations relevant du contrat d'entreprise ou les prestations installées, IDS Live peut exiger une vérification commune et un procès-verbal, y compris sous forme de réception partielle, dans la mesure où cela peut être raisonnablement exigé du Client. Les défauts mineurs, notamment lorsque les fonctions essentielles demeurent utilisables, n'empêchent pas la réception et sont éliminés conformément au chiffre 9. Les défauts importants qui rendent impossible l'utilisation conforme au contrat et qui sont imputables à IDS Live reportent la réception. IDS Live les élimine dans un délai approprié. La prestation est réputée reçue lorsque le Client la met en service ou que la manifestation commence avec elle, lorsqu'il n'effectue pas la vérification dans un délai approprié malgré une invitation à le faire, ou lorsqu'il ne signale pas les défauts reconnaissables conformément au chiffre 9.1. Pour les interventions purement événementielles et de location, l'avis des défauts selon

Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

le chiffre 9.1 remplace la réception. La réception, même réputée intervenue en vertu du présent chiffre, n'affecte pas les droits en matière de défauts ni les délais d'avis selon le chiffre 9.

5 Prix et paiement

5.1 Sauf indication contraire, tous les prix s'entendent en CHF, hors taxe sur la valeur ajoutée, émoluments, taxes, frais, nuitées et transport. Les offres ne couvrent que les prestations expressément mentionnées. Les prix indiqués dans le contrat individuel, la confirmation de commande ou l'offre acceptée font foi. Les erreurs manifestes et les fautes d'impression demeurent réservées. Les modifications d'impôts et de taxes officielles sont répercutées sans que le Client ne bénéficie d'un droit de résiliation extraordinaire. Les coûts d'acquisition ou de tiers prouvés qui augmentent de manière extraordinaire après la conclusion du contrat peuvent être répercutés de manière appropriée dans le cas de mandats de longue durée, pour autant que le Client en soit informé avant l'acquisition correspondante.

5.2 La facturation s'effectue selon le plan de paiement convenu, à défaut après l'exécution des prestations. En l'absence de plan de paiement, IDS Live peut, pour les commandes comprenant des prestations de production, de conception ou de personnel, facturer 50 % du prix convenu à la conclusion du contrat et 40 % supplémentaires avant le début de la production. Le solde est exigible après la réalisation. En cas de location pure sans personnel, IDS Live peut exiger le prix avant la remise. IDS Live peut exiger un paiement anticipé ou une garantie appropriés de la part de nouveaux clients, en cas de risque de solvabilité ou pour des projets de longue durée. Les factures sont payables net dans les 10 jours à compter de la date de facturation, sauf indication d'une autre échéance.

5.3 En cas de demeure, le Client doit, sans autre mise en demeure, un intérêt moratoire de 6 % l'an ainsi que des frais de rappel et d'encaissement appropriés et effectivement encourus. IDS Live peut charger des tiers de l'encaissement ou leur céder des créances. Le Client rembourse les frais nécessaires à cet effet. Après avertissement en forme textuelle, IDS Live peut suspendre d'autres prestations jusqu'au paiement ou à la fourniture de sûretés. Les délais sont reportés en conséquence. Les factures sont réputées approuvées si le Client ne les conteste pas en forme textuelle, de manière objectivement motivée, dans les 10 jours à compter de la date de facturation. L'approbation n'affecte pas les prétentions en matière de défauts, de garantie et de responsabilité, ni les droits de contrôle contractuels du Client. Le Client ne peut compenser qu'avec des créances incontestées ou constatées par une décision entrée en force, ainsi qu'avec des crédits convenus contractuellement tels que des crédits de service. Plusieurs mandants répondent solidairement. Une adresse de facturation différente ne libère pas le mandant de son obligation de paiement.

6 Annulation et report par le Client

6.1 Le Client peut annuler la commande en tout ou en partie en forme textuelle. À titre d'indemnité forfaitaire au sens de l'art. 377 CO, il doit, calculé sur la base de calcul, 25 % si l'annulation est reçue 61 jours civils ou plus avant le premier jour de montage convenu, 50 % si elle est reçue 31 à 60 jours avant, 75 % si elle est reçue 15 à 30 jours avant et 100 % si elle est reçue 0 à 14 jours avant. La base de calcul correspond au prix convenu de la partie annulée, déduction faite des prestations déjà fournies et des frais de tiers non annulables qui y sont compris. À défaut de jour de montage, le premier jour de prestation est déterminant. Les prestations déjà fournies et les frais de tiers non annulables sont en outre rémunérés intégralement. IDS Live impute les dépenses épargnées et toute utilisation alternative raisonnable des ressources libérées. Le Client conserve la possibilité de prouver un dommage moindre. Le barème s'applique aux prestations d'entreprise et de location dans le cadre de l'art. 377 CO. Dans la mesure où une prestation constitue un mandat au sens des art. 394 ss CO, le droit de résiliation en tout temps selon l'art. 404 CO demeure réservé. Le barème ne restreint pas ce droit et ne vaut, dans cette mesure, que comme réparation du dommage résultant d'une résiliation en temps inopportun.

6.2 Un report de date demandé par le Client requiert l'accord de IDS Live en forme textuelle. Jusqu'à l'accord sur la date de remplacement, il vaut annulation de la date initiale au sens du chiffre 6.1. En cas d'accord, les frais inévitables de replanification et de tiers sont facturés et les montants déjà versés sont imputés sur la nouvelle date. Les droits de résiliation légaux impératifs demeurent réservés.

Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

7 Location et transfert des risques

7.1 Les objets loués, accessoires compris, demeurent la propriété de IDS Live ou de ses fournisseurs. La propriété n'est jamais transférée. La location commence lors de l'enlèvement par le Client ou de la remise à un transporteur désigné par le Client et prend fin lors de la restitution complète au lieu convenu. Si IDS Live organise le transport, la responsabilité du Client selon le chiffre 7.3 ne commence qu'à la remise sur place. Les jours d'intervention facturés séparément selon le contrat demeurent réservés. Sauf convention contraire, la location minimale est d'un jour d'intervention. Une restitution tardive est facturée par jour entamé selon le tarif journalier convenu. Les dommages supplémentaires prouvés demeurent réservés.

7.2 Le Client vérifie les objets loués lors de leur prise en charge et signale sans délai en forme textuelle les défauts reconnaissables. Il signale immédiatement à la direction d'intervention les dysfonctionnements survenant pendant la location. Les traces d'usure habituelles ne constituent pas des défauts. Les réparations et interventions ne peuvent être effectuées que par IDS Live ou par des personnes mandatées par elle. IDS Live élimine à ses frais, par réparation ou remplacement équivalent, les défauts qui ne sont pas imputables au Client. Si cela n'est pas possible pendant une manifestation liée à une date, le loyer est réduit de manière appropriée (art. 259d CO).

7.3 Le Client utilise les objets loués de manière appropriée, respecte les instructions, les protège contre les intempéries, le vol et tout accès non autorisé et les restitue complets et nettoyés. La remise à des tiers, la sous-location, la mise en gage ainsi que le retrait des marquages sont interdits sans accord en forme textuelle. Il répond, dès la prise en charge selon le chiffre 7.1 et jusqu'à la restitution, de la perte, du vol et de l'endommagement, à moins qu'il ne prouve qu'aucune faute ne lui est imputable, ni à ses auxiliaires; l'usure résultant d'un usage conforme au contrat est à la charge de IDS Live (art. 267 al. 1 CO). Il assure les objets de manière suffisante à leur valeur de remplacement en faveur de IDS Live. Sur demande, il justifie de la couverture d'assurance. Il annonce sans délai les dommages et dépose plainte en cas de vol. Le nettoyage dépassant la mesure habituelle ainsi que la réparation et le remplacement en cas de dommages dont le Client répond en vertu du présent alinéa sont facturés selon les frais effectifs.

8 Personnel, contenus, prestations numériques et documentation

8.1 IDS Live fournit les prestations de personnel et de régie avec la diligence professionnelle requise. Un résultat déterminé n'est dû que s'il a été expressément convenu. Dans la mesure où le personnel est engagé selon les instructions du Client ou d'un tiers, IDS Live ne répond que du choix diligent, à moins qu'elle ne soit elle-même responsable de l'instruction. Les règles impératives relatives à la location de services, y compris les obligations d'autorisation, demeurent réservées et ne sont pas exclues par les présentes CG. Les temps de travail et de repos, suppléments, déplacements et temps d'attente sont facturés selon convention ou selon les tarifs en vigueur.

8.2 Le Client garantit que la musique, les images, les vidéos, les données, les noms et les marques mis à disposition peuvent être utilisés, modifiés et diffusés publiquement. Il libère IDS Live des prétentions fondées de tiers liées aux contenus ou instructions du Client, y compris des frais de défense juridique appropriés, pour autant que IDS Live l'informe sans délai et lui permette de participer de manière appropriée à la défense. Cette libération ne s'applique pas dans la mesure où la prétention a été causée par une modification arbitraire de IDS Live ou par son intention illicite ou sa négligence grave.

8.3 Pour le streaming, l'enregistrement, les contributions à distance et les plateformes numériques, le Client garantit en temps utile les droits, consentements et capacités de réseau nécessaires. IDS Live répond, conformément au chiffre 10, de ses propres prestations techniques expressément assumées. Aucune disponibilité n'est garantie pour les plateformes externes, les réseaux publics et l'infrastructure mise à disposition par le Client. Sauf intention illicite ou négligence grave de IDS Live et en l'absence de violation d'un niveau de service convenu en forme textuelle, IDS Live n'assume aucune responsabilité pour les dommages résultant de pannes ou de perturbations des technologies de l'information et de la communication, notamment la perte de données, l'accès non autorisé, les logiciels malveillants, les incompatibilités ainsi que l'utilisation inappropriée ou les mesures de protection insuffisantes du Client. Le Client sauvegarde ses données et prévoit un plan de secours pour les interventions critiques pour son activité. Les données brutes, enregistrements et fichiers de projet ne sont livrés ou conservés que si cela a été expressément convenu.

Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

8.4 IDS Live remet les instructions d'utilisation nécessaires à l'utilisation immédiate, dans la mesure où elles sont nécessaires à la prestation. Toute documentation supplémentaire, tout schéma, toute formation et la remise de fichiers de projet n'ont lieu que s'ils ont été convenus et sont sinon facturés séparément.

9 Vérification, défauts et garantie

9.1 Le Client vérifie les prestations lors de leur remise ou avant leur utilisation, dans la mesure du possible, et signale sans délai en forme textuelle les défauts reconnaissables. Pour les objets achetés, la vérification a lieu dans les 15 jours ouvrables suivant la livraison. Les défauts liés à la manifestation doivent être signalés immédiatement pendant la manifestation à la direction d'intervention compétente de IDS Live afin qu'il puisse y être remédié. Les défauts cachés doivent être signalés sans délai après leur découverte. À défaut d'avis en temps utile, les prestations sont réputées approuvées dans cette mesure, pour autant que la loi le permette. Lorsque la loi prescrit un délai d'avis plus long, celui-ci s'applique. Cela concerne en particulier le délai de 60 jours pour les ouvrages immobiliers et dans les autres cas visés à l'art. 367 al. 1bis et à l'art. 370 al. 4 CO. Un délai plus court est sans effet dans cette mesure. L'obligation de signaler immédiatement à la direction d'intervention les défauts pouvant être éliminés pendant une manifestation subsiste aux fins de la réduction du dommage. Elle n'entraîne aucune perte de droits lorsque la loi l'exclut.

9.2 IDS Live peut, à son choix, éliminer les défauts dans un délai approprié ou fournir un remplacement équivalent. Une réduction de prix appropriée entre en considération si la réparation échoue ou n'est plus possible lors d'une manifestation liée à une date. Pour les objets achetés et les prestations installées, le Client peut se départir du contrat concerné si la réparation échoue et que des défauts importants rendent l'utilisation impossible ou la restreignent de manière déraisonnable. Les autres droits sont régis par le droit impératif. Le droit à la réparation gratuite demeure réservé dans la mesure où il ne peut être restreint ou exclu à l'avance en vertu de l'art. 368 al. 2bis CO, notamment lorsque le défaut concerne une construction. Aucune garantie n'est accordée pour l'usure normale, l'utilisation inappropriée, les sollicitations extraordinaires, la force majeure, l'infrastructure du Client ou de tiers, les modifications effectuées par des tiers, l'absence d'entretien ou les contenus et moyens d'exploitation mis à disposition par le Client. Les pièces d'usure telles que les lampes, filtres et batteries sont exclues. Les prétentions envers le fabricant sont cédées dans la mesure juridiquement admissible. Les garanties supplémentaires du fabricant ne fondent aucune garantie propre de IDS Live. Les limitations du présent chiffre ne s'appliquent pas aux défauts dissimulés frauduleusement (art. 199 CO).

9.3 Sauf convention contraire, le délai de garantie est d'un an à compter de la livraison ou de la réception pour le matériel vendu et de quatre mois pour les logiciels et licences. Pour les réparations effectuées par IDS Live, il est de trois mois. Ces délais ne s'appliquent pas dans la mesure où le droit impératif prescrit un délai plus long. Le délai de cinq ans selon l'art. 371 CO ne peut être raccourci au détriment du Client. À l'égard des consommatrices et consommateurs, un raccourcissement du délai prévu par le droit de la vente selon l'art. 210 al. 4 CO est sans effet. Pour le surplus, les garanties du fabricant relatives aux produits s'appliquent. Pendant son propre délai de garantie, IDS Live supporte les frais d'élimination des défauts qui lui sont imputables, y compris les déplacements et échanges nécessaires à cet effet. Lorsque seule une garantie du fabricant existe et qu'il s'agit d'une garantie «bring-in», la garantie se limite à la réparation. Le transport, le démontage et le remontage ainsi que le temps de travail sont alors facturés selon les frais effectifs. Cela ne s'applique pas lorsque la loi prescrit une réparation gratuite. Pour les prestations événementielles et de location, l'avis des défauts selon le chiffre 9.1 pendant l'intervention s'applique en lieu et place d'un délai de garantie.

9.4 Les prestations d'exploitation, de maintenance et d'entretien ainsi que les prestations sans niveau de service convenu sont fournies par IDS Live au mieux de ses possibilités avec les ressources disponibles. Aucun temps de réaction ni aucune disponibilité déterminés ne sont ainsi garantis. Les niveaux de service convenus demeurent réservés.

10 Responsabilité

10.1 IDS Live répond, conformément à la loi, des dommages causés de manière illicite, intentionnellement ou par négligence grave, par elle-même ou par ses auxiliaires. Pour son propre comportement, cette responsabilité ne peut être exclue à l'avance (art. 100 al. 1 CO). Pour les auxiliaires, IDS Live renonce dans cette mesure à l'exclusion possible selon l'art. 101 al. 2 CO. Pour le surplus, la responsabilité pour négligence légère, pour les auxiliaires ainsi que pour les dommages indirects, le manque à gagner, la perte de production, la perte de données et les atteintes à la réputation est exclue dans la mesure permise par la loi. La responsabilité pour

les dommages corporels et selon la loi sur la responsabilité du fait des produits ainsi que toute autre responsabilité impérative demeurent réservées. Les présentes dispositions s'appliquent aux prétentions contractuelles et extracontractuelles.

10.2 Dans la mesure où une exclusion de responsabilité n'est pas valable et où une limitation est légalement admissible, la responsabilité pour négligence légère est limitée à la valeur nette de la commande individuelle concernée. Cette limitation ne s'applique pas en cas d'intention ou de négligence grave, ni à la responsabilité légale impérative. Le Client prend des mesures appropriées pour réduire le dommage, notamment des sauvegardes de données et des plans de secours pour les manifestations critiques pour son activité.

10.3 Si des dommages surviennent parce que des plans, cheminements de câbles, points d'accroche, charges au sol ou autres bases à fournir par le Client font défaut ou sont inexacts, la responsabilité de IDS Live pour les dommages directs et indirects est exclue dans la mesure permise par la loi. Il en va de même des dommages résultant d'une violation des obligations de collaboration du Client.

11 Droits, confidentialité et protection des données

11.1 Les concepts, plans, designs, logiciels, fichiers de projet, méthodes, offres et autres résultats de travail de IDS Live demeurent, dans la mesure juridiquement possible, la propriété de IDS Live ou des titulaires de droits respectifs. Après paiement intégral, le Client reçoit un droit d'utilisation simple, non transférable et non exclusif pour le but prévu par le contrat. La modification, la transmission à des tiers, la réutilisation pour d'autres événements ou la remise de fichiers sources et de projet requièrent une convention expresse en forme textuelle. Les droits du Client demeurent au Client. Les offres et concepts ne peuvent être transmis à des tiers en tant que documents de soumission ou d'offre sans l'accord de IDS Live. IDS Live peut facturer les frais d'élaboration et d'étude du projet si le Client les utilise néanmoins.

11.2 Les parties traitent de manière confidentielle les informations, documents et données qui ne sont ni notoires ni généralement accessibles et ne les transmettent qu'aux personnes associées à l'exécution du contrat qui sont tenues de manière appropriée à la confidentialité. En cas de doute, les informations doivent être traitées de manière confidentielle. Cette obligation existe déjà avant la conclusion du contrat et subsiste après sa fin. Les obligations légales spéciales de confidentialité du Client ne s'appliquent à IDS Live sur le plan civil que si cela a été convenu en forme textuelle. Le droit pénal impératif demeure réservé. Les obligations légales et les accords de confidentialité particuliers priment. IDS Live ne peut citer publiquement le Client et la nature de la prestation comme référence qu'avec l'accord préalable de celui-ci.

11.3 Les deux parties respectent le droit applicable en matière de protection des données, notamment la loi fédérale suisse sur la protection des données. Elles prennent les mesures économiquement raisonnables ainsi que techniquement et organisationnellement possibles pour protéger les données personnelles contre toute prise de connaissance non autorisée. IDS Live peut traiter des données personnelles en tant que responsable du traitement pour ses propres besoins en matière de contrat, de facturation, de solvabilité et d'exploitation. Le Client est responsable de la licéité des enregistrements et traitements de données qu'il a initiés ainsi que de l'information des personnes concernées. Si IDS Live traite des données personnelles exclusivement pour le compte du Client, les parties concluent, si nécessaire, un contrat de sous-traitance avant le début du traitement.

12 Propriété, fin du contrat et dispositions finales

12.1 Les choses mobilières vendues demeurent la propriété de IDS Live jusqu'à leur paiement intégral. IDS Live est en droit de faire inscrire la réserve de propriété selon l'art. 715 CC au registre du siège du Client. Sur demande, le Client donne sans délai l'accord nécessaire à cet effet; il entretient les choses, les traite avec soin et les assure contre les risques usuels. La propriété du matériel de location n'est jamais transférée. En cas de demeure de paiement importante, de violation grave d'obligations ou de risques déraisonnables en matière de sécurité ou de droit, IDS Live peut mettre fin à la partie du contrat concernée après un avertissement approprié en forme textuelle, pour autant que celui-ci ne soit pas superflu. Les prestations fournies et les frais prouvés et inévitables restent dus. Si IDS Live ne peut fournir la prestation pour une raison qui lui est imputable, les acomptes non encore acquis sont restitués. Dans ce cas, aucune indemnité selon le chiffre 6 n'est due.

Kilchenmann
Bernstrasse 95
3122 Kehrsatz
+41 31 963 15 15
kilchenmann.ch

12.2 Les droits et obligations découlant du contrat ne peuvent être transférés qu'avec l'accord de l'autre partie en forme textuelle. IDS Live peut toutefois les transférer avec effet libératoire à une autre société du groupe IDS ayant son siège en Suisse, pour autant que les intérêts légitimes du Client soient préservés. Les CG peuvent être modifiées pour les contrats futurs. Une commande individuelle en cours est régie par la version intégrée lors de sa conclusion. La nullité d'une disposition n'affecte pas la validité des autres. Elle est remplacée par une réglementation qui se rapproche le plus du but économique.

12.3 Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 et de la Convention de La Haye sur la loi applicable aux ventes à caractère international d'objets mobiliers corporels du 15 juin 1955. Le tribunal compétent au siège statutaire de IDS Live à Emmen est compétent pour connaître des litiges. IDS Live peut également agir au siège ou au domicile du Client. Les fors impératifs, notamment pour les consommatrices et consommateurs, demeurent réservés. Les dispositions semi-impératives, notamment les art. 210, 367, 368, 370, 371 et 404 CO, priment les dispositions dérogatoires des présentes CG.

En cas de divergences entre les versions linguistiques, la version allemande fait foi.

auviso, Kilchenmann et Winkler Livecom sont des marques indépendantes du groupe IDS. Le traitement contractuel et commercial de l'ensemble des prestations du secteur Events est assuré de manière centralisée par IDS Live AG, Spinnereistrasse 5, 6020 Emmenbrücke, CHE-353.816.510 TVA.